



Grand Port Maritime de Rouen

---  
P.GABET, Directeur du Port

## AVIS A LA NAVIGATION N° 2020 / 175

### SEINE MARITIME

### COVID-19 – Navigation de loisir

---  
En application du décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

**l'interdiction** de pratiquer des activités de plaisance, de tourisme ou de loisirs nautiques, objet de l'avis n°2020-162 du 05 novembre 2020, **est levée** à compter de ce jour sur la Seine, dans le secteur sous compétence GPM Rouen de l'aval du pont Jeanne d'Arc à Rouen jusqu'à l'estuaire inclus.

L'avis 2020-162 est abrogé.

Il est toutefois rappelé que les intéressés doivent se conformer à toutes les prescriptions gouvernementales en matière de prévention (**gestes barrières**, distanciation, port du masque, etc...), de déplacement et de limitation des regroupements.

Ces mesures sont consultables sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>, sur le site <https://www.interieur.gouv.fr/> et dans le décret 2020-1310 modifié.

Rouen, le samedi 28 novembre 2020

Pour le Directeur du Port,  
Le Commandant de Port,

P. BONNEL